

DECLARATION LIMINAIRE

Fleury, le 11 avril 2025

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

La formation spécialisée du comité social d'administration intervient après le décès de notre camarade Ruddy LEFFET, en service, le 17 décembre 2024. C'est le cœur serré que nous siégeons aujourd'hui en sa mémoire.

Alors que la formation spécialisée était censée évoquer les accidents les plus graves et décès, le Directeur a fait le choix d'attendre ce mois d'avril 2025 pour mettre à l'ordre du jour un point sur la prise en charge des agents suite au décès « d'un agent » du QER/UDV en décembre 2024 sur le lieu de travail. C'est non seulement le mépris de la mémoire de Ruddy, mais c'est aussi une façon de ne pas rechercher les causes de son décès et s'abstenir d'en prévenir les risques.

Pourtant, le bureau local **UFAP UNSa Justice** avait sollicité, le 19 décembre 2024, la convocation de la formation spécialisée afin de diligenter une enquête pour connaître les circonstances de son décès, en service. Dans un objectif d'intérêt collectif et afin de mettre à place des outils et/ou des préconisations à disposition de toutes et tous pour l'amélioration de la prise en charge des personnels exerçant au sein de notre établissement.

L'heure est grave en matière de santé et de sécurité au travail !...

Sur les 20 engagements du ministère, en matière de prévention des violences, il est question d'assurer « la qualité des outils de remontées et de signalement des incidents » et de s'engager sur « des actions mises en place, en le lien avec les instances de dialogue social. Cependant, la quasi-absence d'enquête suite aux accidents graves et décès prive les personnels des mesures de prévention qui auraient dû en découler.

LES PERSONNELS DE NOTRE ÉTABLISSEMENT SOUFFRENT !

Les statistiques montrent une hausse du nombre d'agression sur personnels en comparaison des premiers trimestres 2023, 2024, 2025 sur les bâtiments D3, D4, D5, et la MAF qui se positionne sur le podium avec un nombre d'agressions sur le premier trimestre 2025 supérieur aux deux dernières années. Le bureau local UFAP UNSa Justice alerte les membres de la formation spécialisée sur la situation de la Maison d'arrêt des Femmes, ce constat est alarmant, des mesures urgentes doivent être prises pour enrayer ce phénomène et préserver l'intégrité physique et psychique des agents.

Les personnels exercent leurs missions quotidiennes dans des conditions extrêmement difficiles :

- Les rythmes et horaires de travail sont chaotiques : multiplications des heures supplémentaires, DN sèches programmées des semaines à l'avance, rappels sur RH réguliers, disparition d'un week-end toutes les six semaines... ;
- Charge de travail harassante : surpopulation carcérale, 100 détenus pour 1 surveillant, 130 matelas au sol, 130 cellules triplées, audiences tardives (Visio, retours extraits), postes vacants...

Pour beaucoup de services, les rythmes actuels ne permettent pas de résorber la charge de travail journalière. **Le bureau local UFAP UNSa Justice** demande l'ouverture d'un groupe de travail sur les rythmes de travail afin d'améliorer les organisations de travail. En effet, l'alternance des temps de travail (matin/nuit, nuit longue, coupures, soir, matin, journées longues) pèse de manière significative sur la vie extra-professionnelle des agents, génère des perturbations biologiques et laisse des traces irréversibles sur leur santé. Les rappels sur les repos hebdomadaires et les DN sèches sont devenus le lot quotidien des agents.

Le bilan des actions de dépistages diabète & maladies cardiovasculaires effectuées sur les personnels du CPMF confirme nos inquiétudes, les taux révélés sont nettement supérieurs à la moyenne nationale.

Le bureau local UFAP UNSa Justice rappelle que la mesure 33 du protocole d'accord, signé le 13 juin 2024, prévoyait à compter du premier trimestre 2025, le lancement d'un chantier majeur sur les cycles de travail. Dans le but de concilier la vie professionnelle et personnelle et mettre fin aux modes de fonctionnement en modes dégradés.

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande qu'une réflexion approfondie des organisations de services actuelles soit engagée au cours des prochaines semaines. Les réflexions menées devront intégrer plusieurs priorités :

- Limiter et simplifier le nombre d'organisations (passage en 12h pour certains service GREFFE ECROU, UDV, QI/QS etc...) ;
- Améliorer la répartition des facteurs de pénibilité ;
- Renforcer la cohésion, des équipes, dans un souci d'équité ;
- Rechercher une amélioration des périodes de vacances estivales et du nombre de week-ends de repos (Décontingement des congés annuels) ;
- Mettre fin au rythme matin-nuit, qui devra demeurer une position de service exceptionnelle.
- Mise en place du télétravail avec équité dans les services (RH, UOS, DAF, FORMATION...)

Le bureau local UFAP UNSa Justice souligne l'urgence de définir et mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour rendre les organisations de service plus efficaces et améliorer les conditions de travail des personnels, la qualité du service public en dépend.

L'amélioration des conditions de travail, la sécurité et la protection de la santé physique et psychologique des personnels tous corps et grades confondus sont et, resteront la priorité du Bureau local UFAP UNSa Justice.

Le bureau local